

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|  |   |
|--|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>Pierres/roches concassées  |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W0501-160053/A   | <b>Date</b><br>2015-07-24   |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W0501-160053  |   |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$MCT-014-5049   |   |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>MCT-5-38042 (014)   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>  |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2015-09-08</b>   | <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Atlantic Daylight<br>Saving Time ADT |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>  |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>MacDonald, Charline   | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>mct014                                      |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(506) 851-6067 ( )   | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(506) 851-6759                                      |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>Various Locations as noted in SOR<br>5 CDSB Gagetown<br>OROMOCTO<br>New Brunswick<br>E2V4J5<br>Canada |   |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0501-160053/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-5-38042

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0501-160053

---

**Cette page est blanche. Voir les documents ci-joints.**

## TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>   | <b>2</b>  |
| 1.1 BESOIN - SOUMISSION .....   | 2         |
| 1.2 COMPTE RENDU .....  | 2         |
| 1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....   | 2         |
| <b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>   | <b>2</b>  |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....  | 2         |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....  | 3         |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....  | 3         |
| 2.4 LOIS APPLICABLES .....  | 3         |
| <b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>   | <b>3</b>  |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....  | 3         |
| <b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>   | <b>4</b>  |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....   | 4         |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....  | 5         |
| <b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>  | <b>5</b>  |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....   | 5         |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....  | 5         |
| <b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>   | <b>6</b>  |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....  | 6         |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....   | 6         |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT .....  | 7         |
| 6.5 RESPONSABLES.....   | 7         |
| 6.6 PAIEMENT .....  | 8         |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....   | 9         |
| 6.8 ATTESTATIONS .....  | 9         |
| 6.9 LOIS APPLICABLES .....  | 9         |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....  | 9         |
| 6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....   | 10        |
| 6.12 SHIPPING INSTRUCTIONS - DELIVERY AT DESTINATION .....  | 10        |
| <b>ANNEXE « A » - BESOIN .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....</b>   | <b>14</b> |
| <b>ANNEX «C» - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE.....</b> | <b>15</b> |

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W501-160053/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-160053

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38042

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin - soumission**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015/07/03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

| <b>Référence de CCUA</b> | <b>Section</b> | <b>Date</b> |
|--------------------------|----------------|-------------|
| C9000T                   | Prix           | 2010/08/16  |

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, **les soumissions transmises par courrier électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)  
Section II : Soumission financière (1 copie papier)  
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

(Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe «A»)

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014/06/26) Évaluation du prix

#### **4.2 Méthode de sélection**

##### **4.2.1 Méthode de sélection - Articles multiples**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

##### **5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs (voir l'Annexe « C »).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W501-160053/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-160053

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38042

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2015/07/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 septembre 2015; tous les Biens optionnels doivent être reçus au plus tard le 13 octobre 2015.

#### 6.4.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A » (paragraphe 3 (a)(1) et (b)(1)) du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment jusqu'au 28 septembre 2015 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Charline MacDonald  
Titre : Spécialiste en approvisionnements p.i.  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1045, rue Main, unité 108  
Moncton, N.-B.  
E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6067  
Télécopieur : (506) 851-6759  
Courriel : Charline.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W501-160053/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-160053

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38042

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.5.2 Chargé de projet

### Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

#### Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011/05/16), Limite de prix

## 6.6.3 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008/05/12), Paiement unique

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015/07/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W501-160053/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-160053

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38042

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

| <b>Référence de CCUA</b> | <b>Section</b>  | <b>Date</b> |
|--------------------------|---|-------------|
| A9062C                   | Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes | 2011/05/16  |
| B7500C                   | Marchandises excédentaires                                    | 2006/06/16  |
| D0018C                   | Livraison et déchargement                                     | 2007/11/30  |
| G1005C                   | Assurances  | 2008/05/12  |

#### 6.12 Shipping Instructions - Delivery at Destination

Goods must be consigned to the destination specified in the Contract and delivered:

Delivered Duty Paid (DDP) (Ministère de la Défense nationale, Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown, champ de tir et le secteur d'entraînement de Gagetown, Oromocto, N.-B.) Incoterms 2000 for shipments from a commercial contractor.

## ANNEXE « A » - BESOIN

### CONTEXTE

1. Le 4<sup>e</sup> Régiment d'appui du génie (4 RAG) dirigera un entraînement de niveau régimentaire dans le champ de tir et le secteur d'entraînement (CTSE) de la BS 5 Div CA Gagetown. L'entraînement sera directement lié aux tâches assignées au 4 RAG, dans le cadre du plan opérationnel de l'Armée canadienne (AC), chapitre 3, Soutien pour l'activation ou l'ouverture du théâtre expéditionnaire. Une grande partie de l'entraînement portera sur la préparation du terrain et la construction d'une base d'opérations avancées (BOA).

### OBJECTIFS

2. Le présent énoncé du besoin vise à définir les exigences, les méthodes de vérification et les responsabilités d'une (ou de plusieurs) firme privée en ce qui concerne la fourniture et la livraison d'un type particulier de pierre concassée et de particules au 4 RAG, du 21 septembre au 30 septembre 2015.

### PORTÉE DU BESOIN

3. La portée du besoin exigera que le ou les entrepreneurs fournissent la pierre concassée et les particules décrites ci-dessous à certains endroits désignés du CTSE et de la BS 5 Div CA Gagetown. Les exigences relatives aux quantités et à l'état de la pierre concassée et des particules sont les suivantes :

- a. 360 tonnes de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison au AS3 (COORD GL 162 736) pour le 30 septembre 2015.
  - (1) Une quantité additionnelle de 500 tonnes de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Il reviendra au 4 RAG de prendre la décision de se prévaloir de l'option visant la pierre additionnelle au plus tard le 28 septembre 2015, et la livraison de la pierre additionnelle au bât B12 (19T FL 9730 8055) avant le 13 octobre 2015.
- b. 6 900 tonnes de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37,5 mm (0 à 1 ¼ po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison au B12 (19T FL 9730 8055) avant le 30 septembre 2015.
  - (1) Une quantité additionnelle de 6 900 tonnes de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37,5 mm (0 à 1 ¼ po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Il reviendra au 4 RAG de prendre la décision de se prévaloir de l'option visant la pierre additionnelle au plus tard le 28 septembre 2015, et la livraison de la pierre additionnelle au B12 (19T FL 9730 8055) avant le 13 octobre 2015.

- c. 180 tonnes de pierre concassée de granulométrie continue allant de 0 à 20 mm (0 à ¾ po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201 2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison au B12 (19T FL 9730 8055) avant le 30 septembre 2015.
- d. 100 tonnes de pierre R-5 pour perré conforme aux spécifications de l'article 608.1, tableau 608-1, « Répartition dimensionnelle des éléments constitutifs du perré » relatives au perré de pierre R-5, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison au B12 (19T FL 9730 8055) avant le 30 septembre 2015.
- e. La livraison des matériaux doit commencer avant le 15 août 2015, et tous les matériaux doivent être livrés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Toutes les livraisons doivent se faire les jours de semaine entre 8 h et 18 h et aucune livraison ne doit arriver sur le site après 18 h, peu importe le jour.
- f. L'ordre de priorité des livraisons est le suivant : pierre concassée de 1 ¼ po et moins, pierre concassée de 3 po et moins, pierre R-5, et pierre concassée de ¾ po et moins.
- g. Avant la livraison, on communiquera à l'entrepreneur le nom d'une personne-ressource qui sera sur place et qui pourra l'orienter vers le ou les points de livraison. Les chemins menant aux points de livraison seront confirmés par le 4 RAG avant la livraison, afin d'éviter qu'un véhicule civil ne circule dangereusement sur le champ de tir et le secteur d'entraînement de Gagetown.

#### **CHARGÉ DE PROJET**

4. Le chargé de projet pour le présent besoin est :

***Sera fournis à l'attribution du contrat***

#### **MODE DE PRESTATION**

5. Le présent besoin est limité dans le temps, la date de début doit être le 21 septembre 2015 et la date de fin doit être le 30 septembre 2015. Tous les matériaux doivent être livrés avant le 30 septembre 2015, de sorte que les paiements puissent être effectués selon la méthode appropriée. Les lignes directrices pertinentes en matière d'acquisition seront suivies pour faire en sorte que l'attribution du contrat se fasse dans les règles.

6. Avant l'attribution du contrat, tous les soumissionnaires doivent soumettre un échantillon de chaque catégorie de matériau qu'ils fourniraient s'ils étaient retenus. Les échantillons doivent être reçus par le chargé de projet du 4 RAG au plus tard le 10 août 2015, pour qu'ils fassent l'objet d'une analyse indépendante par le Laboratoire des sols de l'École du génie militaire des Forces canadiennes. Les échantillons doivent être livrés conformément aux normes suivantes :

- (1) Chaque échantillon doit indiquer toutes les grosseurs des particules et des pierres pouvant être présentes dans chaque catégorie de matériaux requis.
- (2) Les échantillons doivent être étiquetés par type, source et provenance (entreprise).
- (3) Il n'y a aucune taille minimale pour un échantillon, cependant, la taille maximale sera de
- (4) 50 kg pour faciliter la livraison.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W501-160053/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-160053

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38042

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

7. Le ou les entrepreneurs doivent déclarer au chargé de projet tous les intérêts et toute participation qu'ils pourraient avoir et qui pourraient avoir une incidence sur l'acceptation du contrat.
  
8. Le ou les entrepreneurs doivent déclarer tout autre conflit d'intérêts avant le début du contrat ou pendant la durée du contrat.

**ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT**

| N° d'art.   | Description  | Marque du fabricant et N° de pièce | U. de D. | Qté  | Prix unitaire* | Prix calculé |
|---|--|------------------------------------|----------|------|----------------|--------------|
| 1   | Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po)    | Gulf Operators, 0-3"               | Tonne    | 360  | _____ \$       | _____ \$     |
| 2   | Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37.5 mm (0 à 1¼ po) | Gulf Operators, 0-1¼"              | Tonne    | 6900 | _____ \$       | _____ \$     |
| 3   | Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 20 mm (0 à ¾ po)    | Gulf Operators, 0-¾"               | Tonne    | 180  | _____ \$       | _____ \$     |
| 4   | Pierres R-5 pour perré   | Gulf Operators, R5                 | Tonne    | 100  | _____ \$       | _____ \$     |
| <b>Sous-total</b>   |  |                                    |          |      |                | _____ \$     |
| <b>TVH 13%</b>  |  |                                    |          |      |                | _____ \$     |
| <b>Total</b>  |  |                                    |          |      |                | _____ \$     |
| <b>* Les prix unitaires doivent inclure la livraison.</b> |  |                                    |          |      |                |              |

**Items Optionnels:**

| N° d'art.   | Description  | Marque du fabricant et N° de pièce | U. de D. | Qté  | Prix unitaire* | Prix calculé |
|---|--|------------------------------------|----------|------|----------------|--------------|
| 5   | Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po)    | Gulf Operators, 0-3"               | Tonne    | 500  | _____ \$       | _____ \$     |
| 6   | Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37.5 mm (0 à 1¼ po) | Gulf Operators, 0-1¼"              | Tonne    | 6900 | _____ \$       | _____ \$     |
| <b>Sous-total</b>   |  |                                    |          |      |                | _____ \$     |
| <b>TVH 13%</b>  |  |                                    |          |      |                | _____ \$     |
| <b>Total</b>  |  |                                    |          |      |                | _____ \$     |
| <b>* Les prix unitaires doivent inclure la livraison.</b> |  |                                    |          |      |                |              |

**L'évaluation financière sera basé sur les coûts de tous les items (obligatoires + optionnels, no. des articles 1-6, taxes en sus)**

